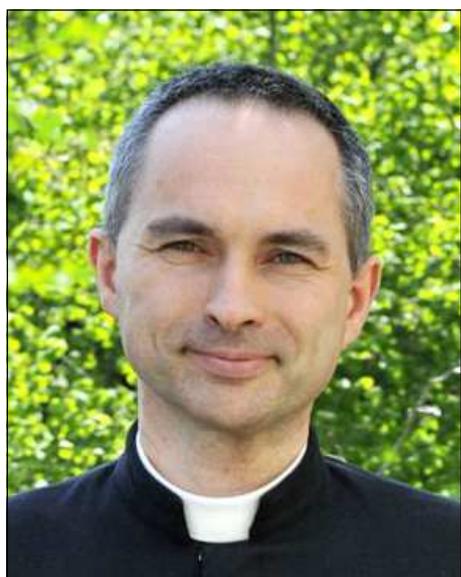


Lettre aux Amis et Bienfaiteurs

N° 82



Chers Amis et Bienfaiteurs,

Les canonisations de Jean XXIII et de Jean-Paul II ont maintenant eu lieu. Conscients de la gravité de notre refus formel de reconnaître la validité de telles canonisations, commençons, chers amis et bienfaiteurs, par recenser une volée de légitimes interrogations et d'objections que peut nous valoir cette contestation. Pour y répondre, c'est à une remontée à la racine du mal que nous vous convions : Vatican II a rendu les voies de la sanctification inaccessibles et indéchiffrables. D'abord, ce Concile a attaché bien peu de prix au retour à la vérité catholique de ceux qui sont égarés dans les fausses religions ou dans l'irréligion, si bien que les conversions se sont tariées. En conséquence, bien peu nombreux sont ceux qui se convertissent et moins nombreux encore ceux qui escaladent la montagne de la perfection. Du même coup, le Concile a aussi détruit l'esprit missionnaire chez les catholiques, leur faisant perdre leur zèle pour le salut des âmes, à commencer par celui de leur propre âme. Ce sont les ailes de leur propre sanctification qui se trouvent ainsi coupées. Pour finir, nous dirons l'un des motifs pour lesquels le Concile se soucie si peu de communiquer un véritable esprit missionnaire : il affirme que, d'une certaine manière et du seul fait de leur appartenance à l'humanité, tous les hommes se trouvent déjà reliés au Christ. Il importe seulement de les aider à en prendre conscience. La prise de conscience remplirait le rôle de la grâce pour servir de nouveau moteur de la sanctification et la nouvelle sainteté se trouverait alors redéfinie comme étant la plénitude de cette prise de conscience.

Ne serait-il pourtant pas raisonnable, après nous être si longtemps opposés à ces canonisations, que nous fassions désormais contre mauvaise fortune bon cœur en révisant nos jugements ? Etant donné la déclaration réputée infaillible prononcée par le pape François, ne sommes-nous pas tenus d'accepter la présence de ses deux prédécesseurs dans le catalogue des saints ? Ne devrions-nous pas nous inspirer de l'exemple de Monseigneur Dupanloup qui, après s'être insurgé de longues années contre la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale, se soumit ensuite à la volonté de Pie IX et à la décision du concile Vatican I proclamée le 18 juillet 1870 ?



Pèlerinage de Chartres à Paris, Pentecôte 2013

Si nous persistons dans notre opposition, n'allons-nous pas nous laisser emporter par la logique d'une opposition qui nous éloignera inexorablement des chemins balisés du catholicisme et des autorités de l'Eglise ? Le fossé se creusera de plus en plus. Le petit nombre que nous sommes à nourrir des griefs envers des décisions aussi unanimement reçues et venues de si haut devrait nous faire douter du bien-fondé de nos positions. Nos objections ne représentent que nous-mêmes et il est vraiment paradoxal, alors que nous prétendons être les plus fermes défenseurs de l'infaillibilité pontificale, que nous en soyons, au moins dans la pratique, les contempteurs. De la contestation des documents conciliaires à celle de la nouvelle messe, de la critique du nouveau code de droit canon de 1983 à celle du nouveau catéchisme, ne nous rendons-nous pas compte que plus rien ne trouve grâce à nos yeux ? Et maintenant, jusqu'au refus de ces canonisations ?

Si nous maintenons notre rejet de ces canonisations, la roue conciliaire continuera à tourner sans nous. Les messes de ces deux Papes se trouvent

déjà intégrées dans le calendrier liturgique, le 11 octobre pour Jean XXIII et le 22 du même mois pour Jean-Paul II. Ces nouveaux saints sont maintenant priés par les catholiques du monde entier comme étant de puissants intercesseurs qui jouissent certainement de l'éternité bienheureuse auprès du bon Dieu. Leur doctrine et leur exemple ont d'autant plus de poids sur les chrétiens d'aujourd'hui qu'ils sont à la fois des Papes et encore des contemporains ; comment les catholiques ne seraient-ils pas attirés par une sainteté papale, vécue dans un contexte proche de leur propre existence ? Chacun ressentira le désir de connaître la vie de ces Papes pour s'imprégner des vertus qu'ils ont pratiquées jusqu'à un degré héroïque. Cette sainteté que nous récusons, c'est elle qui façonnera les saints du XXI^e siècle ! Ne nous en déplaise, le concile Vatican II, convoqué par un Pape saint et mis en œuvre par un autre Pape également saint sera nimbé d'un immense prestige. Que de sainteté ! Jamais autant de saints n'ont d'ailleurs été canonisés qu'au cours de ces dernières décades !

Et si le monde doit durer, les catholiques à venir ne manqueront sans doute pas de se pencher avec admiration sur notre époque qu'ils estimeront avoir été empreinte d'une ferveur singulière au regard de ceux qui se sont succédé sur le siège de Pierre. Jean XXIII, Jean-Paul II et bientôt Paul VI qui sera déclaré bienheureux au mois d'octobre prochain. Qui pourra encore parler des

fruits amers d'un Concile tout au-réolé de la sainteté de ses principaux acteurs ? Qui osera douter de son contenu ? Les enfants des familles catholiques, toujours sous le charme puissant de la vie des plus beaux exemples chrétiens qu'on leur raconte, ouvriront



Prieuré de Saint-Germain-de-Prinçais (85)

toutes grandes leurs oreilles lorsqu'ils entendront l'histoire de cette sainteté devenue si fréquente au moment du concile Vatican II, sorte de nouvel âge d'or inconnu de l'Eglise depuis les premiers siècles de son histoire.

Et pourtant, seront-ils vraiment conquis par cette sainteté, avides d'imiter ces saints nouveaux comme peuvent l'être les enfants, lorsqu'ils ont le bonheur de découvrir le récit de la vie des héros chrétiens des siècles passés ?

Voudront-ils s'engager sur leurs traces pour être leurs émules et leurs disciples ? Si, dans les rayonnages des bibliothèques familiales, les hagiographies des saints nouveaux n'ont pas supplanté celles des saints de naguère, leurs lecteurs ne sursauteront-ils pas de se trouver confrontés aux contradictions opposant les motifs pour lesquels certains catholiques des siècles passés sont placés sur les autels et ceux pour lesquels ces trois Papes, qui ont fait et répandu le Concile, ont été canonisés ou sont en passe de l'être aujourd'hui ? Pourront-ils aller et venir de la vie de saint Pie V à celle de Jean-Paul II ou de celle de saint Pie X à celle de Jean XXIII sans sursauter ? A moins que l'histoire n'ait été revisitée pour transformer le vainqueur de Lépante en un précurseur du dialogue interreligieux et l'auteur de l'encyclique *Pascendi* en un admirateur caché de Loisy, comment concilier la sainteté des Papes du passé avec ceux du Concile ? La question ne peut être escamotée aux yeux des esprits soucieux de vérité.



Future chapelle de la Martinerie (36)

Si les catholiques des années à venir font part de la perplexité qu'occasionnent en eux ces contradictions, quelles réponses recevront-ils ? On leur dira sans doute que les temps ont bien changé, l'Eglise également et qu'au XX^e siècle, cette vieille institution ne ressemblait déjà plus à celle des siècles précédents. Ou encore qu'à cette époque, justement, elle prit conscience d'un certain nombre d'erreurs dont son histoire était jonchée et dont les vies des saints lointains n'étaient pas exemptes - c'est pourquoi elle demanda pardon à la modernité. Enfin qu'il existe l'herméneutique de la continuité, moyen particulièrement cher au pape Benoît XVI, pour prouver que les contradictions apparentes n'existent pas en réalité. Cette théorie entend démontrer que les contextes historiques successifs vécus par l'Eglise, dans leur diversité, suffisent à rendre compte de tout ce qu'elle a pu dire à un temps donné, la validité de ses propos devant être comprise comme limitée à cette époque. A contrario, la même herméneutique permet de légitimer, à la vue de nouvelles circonstances, que des idées neuves, éventuellement opposées à celles d'antan, soient aujourd'hui tenues pour vraies.

Dans la réalité, ces canonisations nous contraignent à nous demander comment les hommes d'Eglise envisagent aujourd'hui l'activité missionnaire et la sainteté. Faut-il encore prêcher l'Evangile sur toute la terre ? La vie surnaturelle est-elle seulement accessible aux catholiques ou l'est-elle aussi par

le biais des différentes religions chrétiennes ? L'Eglise prône-t-elle le dialogue interreligieux avec les autres religions pour construire l'art de vivre ensemble sur la terre, la promotion de la justice et de la paix ou favorise-t-elle la prédication de l'Évangile à toutes les nations ? Est-elle au service de l'épanouissement de l'homme ou de la glorification de Dieu ? Exige-t-elle de considérer les droits de l'homme comme le premier socle sacré hors duquel aucune vertu n'est possible ou de devoir s'opposer à ces nouvelles tables des sociétés modernes ? La sainteté passe-t-elle par l'exaltation de la conscience ou par la soumission aux lois divines ? Est-elle ou non l'épanouissement d'un germe divin qui se trouve dans l'homme du seul fait de son appartenance à l'humanité ?

Le Concile, à différentes reprises, exprime le devoir des hommes « *de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Eglise ; et quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles.* »¹. Cependant la valeur de tels rappels se trouve annihilée, comme nous allons le voir d'après trois exemples, par des propos lénifiants qui confortent les hommes dans leurs diverses opinions religieuses respectives.



Future chapelle de la Martinerie (36)

C'est surtout dans la conclusion de *Gaudium et Spes* que sont récapitulées les voies sur lesquelles le Concile invite les hommes à cheminer. Ces routes ne ressemblent pas à celles de l'Évangile et du Royaume des Cieux. Les Pères conciliaires y présentent des perspectives humanistes : « *Tirées des trésors de la doctrine de l'Eglise, les propositions que ce saint Synode vient de formuler ont pour but d'aider tous les hommes de notre temps, qu'ils croient en Dieu ou qu'ils ne le reconnaissent pas explicitement, à percevoir avec une plus grande clarté la plénitude de leur vocation, à rendre le monde plus conforme à l'éminente dignité de l'homme, à rechercher une fraternité*

1 - *Dignitatis humanæ* 1

universelle, appuyée sur des fondements plus profonds, et, sous l'impulsion de l'amour, à répondre généreusement et d'un commun effort, aux appels plus pressants de notre époque. »²

Comment ne pas être consterné par l'horizontalité de ces considérations ? S'il ne s'agit que de « rendre le monde plus conforme à l'éminente dignité de l'homme », ou de « rechercher une fraternité universelle, appuyée sur des fondements plus profonds » ou de « répondre aux appels plus pressants de notre époque », le Concile n'était pas nécessaire et d'autres hommes, mieux placés que les pères conciliaires, auraient été capables de délivrer ce message.

Les humanistes auxquels les pères conciliaires adressaient ces recommandations ont dû considérer l'assemblée conciliaire avec commisération. L'Eglise n'avait-elle donc que de tels poncifs à leur offrir ? Elle ne faisait, en l'occurrence, que leur resservir leurs propres thématiques. Comment ne pas hausser les épaules face à un psittacisme servile ? Certes, ces humanistes n'auraient pas été d'accord si le Concile leur avait adressé un rappel succinct des vérités catholiques mais ils n'en auraient pas attendu moins de la part de cette auguste assemblée. Beaucoup d'entre eux, en ces années, connaissaient encore les encycliques si consistantes écrites par Pie XII de sorte que la platitude du discours du Concile dut paraître étonnante à plus d'un. C'était à croire que l'Eglise s'était mise à douter d'elle-même. Son silence ne tradui-



Future chapelle de Pointe-à-Pitre (97)

sait-il pas une sorte de gêne à encore affirmer ses dogmes éculés à la face du monde moderne ? Le mot « enfer » ne se trouvait pas une seule fois cité tout au long des documents conciliaires ! Si le Concile dénonçait l'athéisme, c'était après avoir posé bien des distinctions entre ses adeptes et non sans avoir rendu les chrétiens largement responsables de sa diffusion. Quant à bousculer les humanistes dans leur humanisme,

le Concile ne s'en souciait pas. Il leur donnait plutôt bonne conscience en approuvant le vague fond philanthropique plus ou moins présent au fond de chaque homme. Point de devoir de se convertir ou de revenir à la vraie religion !

2 - *Gaudium et Spes* 91

De même, le Concile ne s'est pas montré empressé de convertir ceux qui se trouvaient égarés dans les fausses religions. Il ne contient pas le souffle missionnaire qui cherche à gagner les âmes. D'ailleurs, pourquoi se convertir au catholicisme si finalement les autres confessions chrétiennes sont des voies possibles pour se sauver ? Or le Concile s'est justement opposé à la vérité :

« *Hors de l'Eglise, point de salut* » en affirmant à propos de ces diverses confessions chrétiennes : « *Ces Eglises et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles*



Pèlerinage de Chartres à Paris, Pentecôte 2013

comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise Catholique. »³ Il n'est plus question du retour des dissidents à la foi catholique. Au contraire, le Concile fournit une caution aux différentes confessions chrétiennes pour attester qu'elles véhiculent la grâce et sont capables de conduire leurs membres jusqu'au salut éternel. A quoi bon devenir catholique ?

Enfin, dans *Nostra Aetate*, la déclaration du concile Vatican II sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, nous constatons que le souci de la conversion des âmes a cédé le pas à une vision positive des autres religions, très opposée à l'esprit missionnaire. Les musulmans par exemple, s'ils sont intéressés de savoir ce que le Concile attend d'eux liront que « *L'Eglise regarde avec estime les musulmans qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités.*

Aussi ont-ils en estime la vie morale, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. »⁴

Ce portrait de l'Islam est particulièrement scandaleux. Il est pétri de mensonges ou d'omissions coupables. Nulle part n'est formulé l'espoir - qui



Future chapelle d'Amiens (80)

devrait pourtant être celui de tout catholique - que des musulmans abandonnent l'Islam pour se convertir au Catholicisme. Pourquoi les musulmans, les juifs et les autres se tourneraient-ils vers l'Eglise Catholique si le Concile trouve leurs religions respectables, chacune apportant sa pierre à la construction d'une humanité fraternelle sur la terre ?

C'est ainsi que Vatican II a signé la perte de l'esprit missionnaire par ses visées humanistes et maçonniques et par son indifférence à la vérité de la religion catholique. Ce drame touche tous ceux à qui la bonne parole de l'Evangile n'est pas portée. Mais il est en même temps celui de tous ces catholiques qui ne connaissent pas leur devoir de porter la bonne parole autour d'eux. Comment la charité s'enflammera-t-elle chez ceux qui ne croient pas ? Et comment pourra-t-elle croître chez ceux qui croient peut-être mais qui ignorent leur devoir d'être sur la terre les instruments de l'évangélisation et les brandons de l'amour divin pour que les âmes soient sauvées ? Comment naîtront les vocations missionnaires si l'Evangile est devenu facultatif et si, dans l'éternité bienheureuse, catholiques et protestants côtoient juifs et musulmans ?

Quel mal affreux aura provoqué l'atmosphère empoisonnée du dialogue interreligieux promu par le Concile ! Voilà des dizaines d'années qu'a été laissé de côté le travail intellectuel des catholiques pour étudier les objections du monde et des différentes religions contre le catholicisme. La théologie naturelle, l'apologétique ne sont plus enseignées dans les séminaires et les universités catholiques. Elles ne sont plus connues des fidèles. Beaucoup de catholiques et d'adeptes des fausses religions sont de bonne foi lorsque ils dé-

4 - *Nostra Ætate* 3

clarent être persuadés que l'Église Catholique borne sa prétention à être une religion parmi d'autres et qu'elle se préoccupe uniquement de promouvoir sur cette terre le règne de la justice et de la paix.

Pourtant, c'est dès l'envoi des apôtres en mission, le jour de la Pentecôte, que l'Église a engendré des âmes généreuses, prêtes à donner leur vie pour l'amour de Jésus-Christ et des âmes à sauver. Son élan missionnaire propulsait ses prêtres, ses religieux et ses religieuses par dizaines de milliers aux quatre coins de la planète et jusqu'au plus profond des jungles et des déserts. Nous saluons ici la plus belle et la plus pure épopée de toute l'histoire humaine, celle de ces hommes et de ces femmes qui partaient, les mains nues et le cœur rempli de charité, apporter la bonne nouvelle à tous ceux qui ne la connaissaient pas et purifier les cœurs dans le sang de Dieu.

Ils ne s'en allaient ni pour les plaisirs de la terre, ni pour l'argent, ni pour la gloire. Ils ne voguaient au loin que pour l'amour de Jésus-Christ et des âmes qu'ils désiraient lui conquérir, mus par le grand désir de leur porter le message du salut. *« Ce zèle du salut des âmes, disons mieux, ce zèle de l'honneur et de la gloire de Dieu, est un désir si ardent de voir Dieu aimé, honoré, servi de tous les hommes, qu'il est dans le cœur qui en est animé comme une flamme active qu'il ne peut contenir, qu'il éprouve le besoin de propager autour de lui et dont il voudrait embraser le monde entier. »*⁵ Tout leur bonheur consistait à les instruire et à les convertir pour qu'ils s'emparent des grands trésors de l'évangélisation. Ils priaient pour que des âmes, toujours plus nombreuses, se baignent à leur tour dans cette mer du sang divin, laquelle grandit toujours à mesure que s'avancent les âges et que s'étend l'Église.



Futur autel de la chapelle d'Amiens (80)

Souvent, ils poussèrent l'amour de Notre-Seigneur et le désir de l'imiter jusqu'au martyre comme en témoignent ces mots de saint Ignace d'Antioche : *« Je vous écris, enflammé du désir de mourir pour le Christ... Il n'est en moi aucun feu d'amour (pour la créature) ; mais une eau vive, jaillissant en moi, me dit au fond du cœur : Viens vers le Père. Je ne me réjouis pas d'une nourriture corruptible ni des plaisirs de cette vie ; je veux le pain de*

5 - Rodriguez, *Pratique de la perfection chrétienne*, III

Dieu, le pain céleste, le pain de vie, qui est la chair du Christ Fils de Dieu... je veux un breuvage, le sang du Christ, qui est la charité incorruptible et la vie éternelle. »⁶ La mer féconde du sang de Dieu fut ainsi enflée du sang de cette innombrable cohorte de héros chrétiens qui s'offrirent pour la conversion de leurs bourreaux et des peuples à qui ils étaient venus enseigner l'Évangile. Le « *Pourpre des martyrs* »⁷, voilà le plus beau manteau dont la terre a été revêtue par les hommes.

Que cette charité conquérante, véritable sainteté en action, se soit trouvée expulsée de la vie de l'Église, c'est ce que nous venons de montrer sur ces trois exemples. Le demi-siècle postconciliaire que nous venons de vivre illustre que cette fausse conception de l'œcuménisme et la nouveauté du dialogue interreligieux l'ont emporté sur le souci de l'évangélisation. Pour finir, nous indiquons l'une des racines, à la fois paradoxale et hétérodoxe, de cette nouvelle attitude.

L'abandon de la charité, missionnaire par définition, trouve en réalité sa racine dans l'inédite et flatteuse notion de la dignité de la nature humaine



Future chapelle de l'école Saint-Joseph-des-Carmes (11)

telles qu'elle semble avoir été envisagée par le Concile. C'est d'elle qu'a été déduite la liberté religieuse qui consacre la laïcité des états. C'est également d'elle que provient une moindre ardeur dans la prédication missionnaire et un changement dans la conception même de ce qu'est la mission. Quelle est donc cette dignité de la personne humaine si extraordinaire que le Concile a découverte ? C'est que tout homme, dès sa conception, serait, d'une certaine manière, déjà relié au Christ. Sa destinée surnaturelle s'inaugurerait en même temps que sa vie humaine. En effet, le Concile affirme comme un principe : « *Par son incarnation, le Christ s'est en quelque sorte uni à tout homme.* »⁸. Jean-Paul II placera ce nouveau principe au cœur de sa première encyclique *Redemptor hominis*. Elle est une clef de la compréhension de son action pontificale.

6 - Saint Ignace d'Antioche, *Épître aux Romains*

7 - Colonel Rémy, *Pourpre des martyrs*

8 - *Gaudium et Spes* 22,2

Nous nous demandons évidemment comment une telle union sanctifierait d'ores et déjà les hommes, avant même que la grâce sanctifiante ne leur soit donnée au baptême. Vraisemblablement, l'explication est à rechercher dans l'encyclique *Pascendi*, lorsque saint Pie X expose les idées des modernistes réformateurs : « ... *Ce qu'ils se font fort de montrer au non-croyant, caché au fond de son être, c'est le germe même que Jésus-Christ porta dans sa conscience et qu'il a légué au monde.* »⁹ et encore : « *Toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or la vie de Jésus-Christ est divine selon la loi ; divine sera donc aussi la vie des chrétiens.* »¹⁰



Future chapelle de l'école Saint-Joseph-des-Carmes (11)

Notre confrère, Monsieur l'abbé Guy Castelain, qui a soigneusement étudié cette affirmation du Concile, suggère que

« *La théorie envisagée par saint Pie X, moyennant une extension non seulement à tous les chrétiens, mais à tous les chrétiens anonymes, que sont tous les hommes, ne serait-elle pas un principe explicatif valable qui rendrait intelligible Gaudium et Spes 22, 2 ? L'hypothèse semble confirmée par la doctrine conciliaire qui affirme de l'homme qu' « un germe est déposé en lui, et que la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. »*¹¹ « *C'est donc là, au cœur de la conscience de tout homme, que le germe divin est déposé.* »¹²

En conséquence, lorsque le Concile parle de l'activité missionnaire, la nature de cette dernière se trouve profondément modifiée. Elle ne sera plus là que pour aider à la prise de conscience que chacun est appelé à vivre de ce que le Christ est déjà partie intégrante de son humanité : « *L'activité missionnaire possède un lien intime avec la nature humaine elle-même et ses aspira-*

9 - Saint Pie X, encyclique *Pascendi*

10 - Ibidem

11 - *Gaudium et Spes* 26

12 - Abbé Castelain, *Bref examen critique de Gaudium et Spes* 22,2

tions. Car en manifestant le Christ, l'Eglise révèle aux hommes par le fait même la vérité authentique de leur condition et de leur vocation intégrale, le Christ étant le principe et le modèle de cette humanité rénovée... à laquelle tout le monde aspire. »¹³

Le rôle de l'Eglise consiste à devoir conduire tout homme à la connaissance de la plénitude de lui-même, à opérer le déchiffrement de ce qui se trouve déjà en lui mais qu'il ne parvient pas à lire tout seul. L'Eglise doit apprendre aux hommes ce que l'Esprit-Saint a placé de divin au plus profond d'eux-



Nouvelle chapelle du Mans (72)

mêmes. Les échanges divers entre les hommes, la connaissance réciproque de leurs cultures, des sociétés auxquelles ils appartiennent, de leurs traditions et de leurs religions leur permettront de « découvrir les semences du Verbe Qui s'y trouvent cachées et apprendre dans un dialogue sincère et patient, quelles richesses Dieu, dans sa magnificence, a dispensées aux nations. »¹⁴

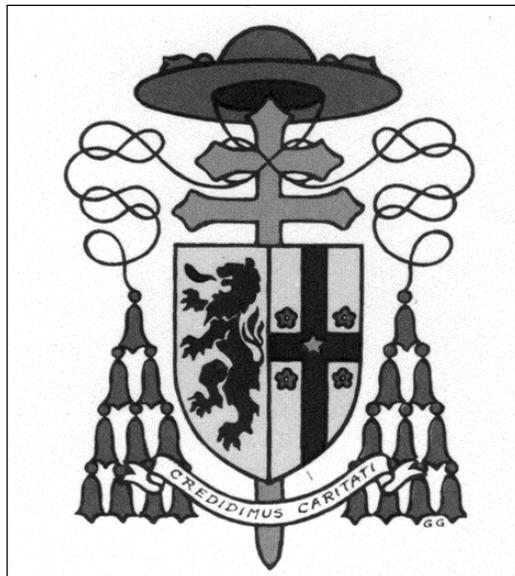
Dès lors, le regard sur l'humanité se trouve profondément modifié. Si chaque homme se trouve déjà relié au Christ, le travail de missionnaires comme celui des éducateurs consistera à respecter et à suivre les voies intérieures et mystérieuses par lesquelles le Christ agit au fond de chaque âme. Leur rôle sera bien plus de conduire chacun à faire l'expérience de la présence du Christ en lui-même, de favoriser sa rencontre intérieure avec Dieu, que de lui délivrer un enseignement. Il est inutile d'insister sur l'extrême gravité de cette nouvelle doctrine qui mélange l'ordre naturel et l'ordre surnaturel et dont les conséquences pour la foi sont nombreuses et ruineuses. Elle s'oppose à la vérité révélée qui nous demande de croire au contraire que l'homme arrive en ce monde marqué par le péché originel, séparé de Dieu, et que c'est par le baptême uniquement qu'il recevra sa délivrance par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et deviendra le temple de Dieu.

Chers amis et bienfaiteurs, face à cette nouvelle doctrine qui continue à ruiner la religion, demeurons fermes dans la Foi - à jamais inchangeable - reçue de nos Pères. Nous ne voulons en aucune façon ce nouvel esprit du

13 - *Ad Gentes* 8

14 - *Ad Gentes* 11

ANNUAIRE DES MAISONS DE LA FRATERNITÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER



Adresses prieurés et chapelles,
horaires des messes, nouvelles de la Tradition sur

La Porte Latine

le site officiel du district de France : <http://www.laportelatine.org>

DISTRICT DE FRANCE

Supérieur de District : abbé Régis de CACQUERAY

Premier assistant de District : abbé Claude BOIVIN

Second assistant de District : abbé Jacques LAGUÉRIE

Econome de District : abbé Michel FRAMENT

RÉSIDENCE DE DISTRICT :

Maison Saint-Pie X

11, rue Cluseret - 92280 SURESNES CEDEX

Tél. 01 45 06 10 68

(lignes groupées)

Fax 01 47 28 45 32

Courriel : district@fsspx.fr

Site internet : <http://www.laportelatine.org>

PRIEURÉS

03 - Allier	Prieuré Notre-Dame-du-Pointet, <i>Abbé Alain Delagneau</i> B.P. 4 - 03110 BROÛT-VERNET	Tél. 04 70 58 21 01 Fax 04 70 58 21 06
06 - Alpes- Maritimes	Prieuré Saint-Joseph, <i>Abbé Charles Moulin</i> Place Sainte-Claire - 06300 NICE	Tél. 04 93 85 32 44 Fax 04 93 92 90 65
13 - Bouches- du-Rhône	Prieuré Saint-Ferréol, <i>Abbé Bruno France</i> 40, chemin de Fondacle - St-Julien - 13012 MARSEILLE	Tél. 04 91 87 00 50 Fax 04 91 87 18 72
14 - Calvados	Prieuré Saint-Jean-Eudes, <i>Abbé Philippe Nansenet</i> 1, rue des Prébendes - 14210 GAVRUS	Tél. 02 31 08 03 85 Fax 09 82 62 21 94
20 - Corse	Prieuré Notre-Dame-de-la-Miséricorde, <i>Abbé Bruno France</i> 2, avenue Beverini-Veco - 20000 AJACCIO	Tél. 04 95 50 08 26
21 - Côte-d'Or	Prieuré de la Sainte-Famille, <i>Abbé Jean-Paul André</i> 4, rue Pierre Thévenot - 21000 DIJON	Tél. 03 80 63 73 75 Fax 03 80 36 28 33
22 - Côte- d'Armor	Prieuré Sainte-Anne, <i>Abbé Jacques Mérel</i> Avenue de Beauvais - 22100 LANVALLAY	Tél. 02 96 39 56 70 Fax 02 96 39 99 53
24 - Dordogne	Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc, <i>Abbé Jean-Pierre Boubée</i> 2, rue de Clairat - 24100 BERGERAC	Tél. 05 53 22 56 89 Fax 05 53 22 59 18
27 - Eure	Prieuré Saint-Bernard, <i>Abbé Laurent Perret du Cray</i> 2, rue de l'Orée du Bois - 27770 ILLIERS-L'ÉVÊQUE	Tél. 02 37 62 81 81 Fax 02 37 62 81 82

29 - Finistère	Prieuré Saint-Yves, <i>Abbé Patrick Duverger</i> 26, rue des Sittelles - 29490 GUIPAVAS	Tél. 02 30 82 54 64 Fax 02 98 03 37 83
31 - Haute-Garonne	Prieuré Saint-Dominique, <i>Abbé Philippe Brunet</i> 2245, avenue des Platanes - 31380 GRAGNAGUE	Tél. 05 61 74 27 93 Fax 05 61 74 32 58
33 - Gironde	Prieuré Sainte-Marie, <i>Abbé Patrick Verdet</i> 19, avenue Charles-de-Gaulle - 33520 BRUGES	Tél. 05 56 57 93 93 Fax 05 56 57 50 96
34 - Hérault	Prieuré Saint-François-de-Sales, <i>Abbé Renaud de La Motte</i> 1, rue Neuve-des-Horts - 34690 FABRÈGUES	Tél. 04 67 85 24 10 Fax 04 67 85 50 89
37 - Indre-et-Loire	Prieuré Saint-Martin, <i>Abbé Lionel Héry</i> 104, rue de Grandmont - 37550 SAINT-AVERTIN	Tél. 02 47 25 28 46 Fax 02 47 25 09 60
38 - Isère	Prieuré St-Pierre-Julien-Eymard, <i>Abbé Jean-Marie Salaün</i> 22, chemin du Bachais - 38240 MEYLAN	Tél. 09 53 61 02 96 Fax 04 76 40 91 88
42 - Loire	Prieuré Saint-François-Régis, <i>Abbé Pierre Barrère</i> 31, rue Holtzer - 42240 UNIEUX	Tél. 04 77 40 20 55 Fax 04 77 40 20 59
44 - Loire-Atlantique	Prieuré Saint-Louis, <i>Abbé Thierry Gaudray</i> La Placelière - 44690 CHÂTEAU-THEBAUD	Tél. 02 28 21 49 27 Fax 02 40 14 04 21
49 - Maine-et-Loire	Prieuré St-Louis-M.-G.- de-Montfort, <i>Abbé D. Rousseau</i> Bonnezeaux - Lieu-dit Gastines - 49380 FAYE-D'ANJOU	Tél. 02 41 74 12 78 Fax 02 41 66 22 64
51 - Marne	Prieuré Notre-Dame-de-Fatima, <i>Abbé Nicolas Jaquemet</i> 3, rue Charles Barbelet - 51360 PRUNAY	Tél. 03 26 61 70 71 Fax 03 26 61 05 70
53 - Mayenne	Prieuré Notre-Dame du Sacré-Coeur, <i>Abbé O. du Châtelet</i> Le Moulin du Pin - 53290 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF	Tél. 02 43 98 74 63 Fax 02 43 98 70 38
54 - Meurthe-et-Moselle	Prieuré Saint-Nicolas, <i>Abbé Benoit Storez</i> 60 bis, rue Français - 54000 NANCY	Tél. 09 53 84 61 70 Fax 03 68 38 82 21
58 - Nièvre	Prieuré N.-D.-de-la-Ste-Espérance <i>Abbé Joël Malassagne</i> 58220 COULOUTRE	Tél. 03 86 24 00 43 Fax 03 86 24 00 43
59 - Nord	Prieuré Sainte-Croix, <i>Abbé Patrick de La Rocque</i> 50, rue de la Gare - 59170 CROIX	Tél. 03 20 89 95 22 Fax 09 59 00 43 26
63 - Puy-de-Dôme	Prieuré de l'Enfant-Jésus, <i>Abbé Michel Koller</i> 1, rue des Écloles - 63730 PLAUZAT	Tél. 04 73 39 11 98 Fax 04 73 39 11 78
65 - Hautes-Pyrénées	Prieuré Sainte-Bernadette, <i>Abbé David Aldalur</i> 30, rue du Sacré-Cœur - 65100 LOURDES	Tél. 09 64 16 65 29 Fax 05 62 91 11 07
66 - Pyrénées-Orientales	Prieuré du Christ-Roi, <i>Abbé Renaud de La Motte</i> 113, avenue du Maréchal Joffre - 66000 PERPIGNAN	Tél. 04 68 52 11 97 Fax 04 68 52 31 79
67 - Bas-Rhin	Prieuré Saint-Florent, <i>Abbé François Knittel</i> 93, rue du Général-de- Gaulle - 67280 URMATT	Tél. 09 60 40 01 77 Fax 03 88 22 54 91

68 - Haut-Rhin	Prieuré Marie-Reine, <i>Abbé Anthony Romanens</i> 195, rue de Bâle - 68100 MULHOUSE	Tél. 03 89 44 66 93 Fax 03 89 44 02 19
69 - Rhône	Prieuré Saint-Irénée, <i>Abbé François-Xavier Camper</i> 56, rue d'Inkermann - 69006 LYON	Tél. 09 50 38 69 89 Fax 04 72 75 00 79
75 - Paris	Église St-Nicolas-du-Chardonnet, <i>Abbé Xavier Beauvais</i> 23, rue des Bernardins - 75005 PARIS	Tél. 01 44 27 07 90 Fax 01 43 25 14 26
	Prieuré Notre.-Dame-de-Consolation, <i>Abbé Grégoire Celier</i> 23, rue Jean Goujon - 75008 PARIS	Tél. 01 43 80 46 93
76 - Seine- Maritime	Prieuré Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, <i>Abbé Ch. Granges</i> 312, boulevard Jean-Jaurès - 76000 ROUEN	Tél. 09 75 83 30 08 Fax 02 35 89 97 97
78 - Yvelines	Prieuré Saint-Jean, <i>Abbé Vincent Callier</i> 2, rue Jean-Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE	Tél. 01 30 33 58 07 Fax 01 34 97 83 74
	Prieuré Saint-Vincent-de-Paul, <i>Abbé Thierry Legrand</i> 5, rue de Chaponval - 78870 BAILLY	Tél. 01 30 49 40 20 Fax 01 30.49.40.21
83 - Var	Prieuré Saint-Maximin, <i>Abbé Michel Rebourgeon</i> 2221, avenue de la Résistance - 83000 TOULON	Tél. 04 94 46 03 16 Fax 04 94 46 99 65
85 - Vendée	Prieuré Notre-Dame-du-Rosaire, <i>Abbé Laurent Ramé</i> 2, Les Fournils - 85110 ST-GERMAIN-DE-PRINÇAY	Tél. 09 63 62 60 73 T/F 02 51 42 95 88
97 - Martinique	Prieuré N.-D.-de-la-Délivrande, <i>Abbé Antoine-Marie Claret</i> 40 A, av. Martin Luther King - 97200 FORT-DE-FRANCE	Tél. 05 96 70 04 67 Fax 05 96 70 04 71

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT

75 - Paris	Institut Universitaire Saint-Pie X, <i>Abbé Fr.- Marie Chautard</i> <i>Philosophie, lettres classiques,</i> <i>histoire, langues sacrées, formation des Maîtres,</i> 21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS	Tél. 01 42 22 00 26 Fax 01 42 84 31 94
01 - Ain	École Saint-Jean-Bosco, <i>Abbé Ludovic Girod</i> <i>Maternelle à Seconde - Sept. 14 ouverture 1^oL et S</i> La Ville - 01240 MARLIEUX	Tél. 04 74 42 86 00 Fax 04 74 42 86 03
11- Aude	École Saint-Joseph-des-Carmes, <i>Abbé J. Le Noac'h</i> <i>Maternelle à Terminale - Séries L, S et STMG</i> 11290 MONTRÉAL-DE-L'AUDE	Tél. 04 68 76 25 40 Fax 04 68 76 33 90
13 - Bouches- du-Rhône	École Saint-Ferréol, <i>Abbé Jehan de Pluvié</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 40, chemin de Fondacle - Saint-Julien - 13012 MARSEILLE	Tél. 04 91 88 03 42 Fax 04 91 87 18 72
14 - Calvados	École Saint-Jean-Eudes, <i>Abbé Raphaël d'Abbadie d'Arrast</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 1, rue des Prébendes - 14210 GAVRUS	Tél. 02 31 08 03 85 Fax 09 82 62 21 94

21 - Côte-d'Or	École de la Sainte-Famille, <i>Abbé Jean-Paul André</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 4, rue Pierre Thévenot - 21000 DIJON	Tél. 03 80 63 73 75 Fax 03 80 36 28 33
24 - Dordogne	École Sainte-Jeanne d'Arc, <i>Abbé Jean-Pierre Boubée</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 48, rue Jules Michelet - 24100 BERGERAC	Tél. 05 53 22 56 89 Fax 05 53 22 59 18
28 - Eure-et-Loire	École Saint-Joseph, <i>Abbé Laurent Perret du Cray</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 11 B, rue des Jubelines - 28000 CHARTRES	Tél. 02 37 21 44 99 Fax 02 37 21 44 99
29 - Finistère	École Stella Maris, <i>aumônerie : Prieuré St-Yves (29)</i> <i>Primaire</i> 61, rue du Restic - Z.I. Loscoat - 29200 BREST	Tél. 02 98 43 03 42 Fax 02 98 07 97 68
31 - Haute-Garonne	École Saint-Jean-Bosco, <i>Abbé J. de Lassus Saint-Geniès</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 14, rue des Artistes - 31200 TOULOUSE	Tél. 05 61 57 32 50 Fax 08 26 38 76 03
33 - Gironde	École Saint-Georges, <i>Abbé Michaël Demierre</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 23, bld Pierre I ^{er} - 33100 LE BOUSCAT	Tél. 05 56 08 86 37 Fax 05 56 08 86 37
34 - Hérault	École Saint-Dominique-Savio, <i>Abbé Renaud de La Motte</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 1, rue Neuve-des-Horts - 34690 FABRÈGUES	Tél. 04 67 85 24 10 Fax 04 67 85 50 89
35 - Ille-et-Vilaine	École Sainte-Marie, <i>Abbé Louis-Joseph Vaillant</i> <i>Maternelle à Première - Séries L et S</i> Le Bois-Martin - 35430 SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET	Tél. 02 99 58 89 07 Fax 02 99 58 23 04
36 - Indre	École Saint-Michel, <i>Abbé Vincent Bétin</i> <i>Primaire, Sixième à Terminale - Séries L, ES et S</i> La Martinerie - R.D. 96 - 36230 DEOLS	Tél. 02 54 29 89 48 Fax 02 54 29 80 77
	École professionnelle Philibert-Vrau, <i>Abbé Vincent Bétin</i> <i>Électricité - Menuiserie - Espaces verts - Maçonnerie</i> La Martinerie - R.D. 96 - 36230 DEOLS	Tél. 02 54 29 89 48 Fax 02 54 29 80 77
37 - Indre-et-Loire	École de la Sainte-Face, <i>Abbé Benoît Knittel</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 1 bis, quai de Marmoutier - 37100 TOURS	Tél. 02 47 52 09 66 Fax 02 47 52 09 66
38 - Isère	École St-Pierre-Julien-Eymard, <i>Abbé Jean-Marie Salaün</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 22, chemin du Bachais - 38240 MEYLAN	Tél. 09 53 61 02 96 Fax 04 76 40 91 88
42 - Loire	École Sainte-Catherine-de-Sienne, <i>Abbé E. Boissonnet</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 31, rue Holtzer - 42240 UNIEUX	Tél. 04 77 40 20 50 Fax 04 77 40 20 59

- 44 - Loire-Atlantique École Saint-Martin, *Abbé Bruno Lajoinie* Tél. 02 40.56.85.26
Huitième à cinquième
 La Placelière - 44690 CHÂTEAU-THEBAUD
- 45 - Loiret École Sts-Anges-Gardiens, *aumônerie : Prieuré St-Martin (37)* Tél. 02 38 43 41 53
Maternelle et Primaire
 9, rue de Montant - 45380 LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- 51 - Marne École Saint-Rémi, *Abbé Denis Coulomb* Tél. 03 26 61 70 71
Maternelle et Primaire Fax 03 26 61 05 70
 3, rue Charles Barbelet - 51360 PRUNAY
- 54 - Meurthe-et-Moselle École Sainte-Philomène, *Abbé Benoit Storez* Tél. 03 83 96 17 91
Primaire Fax 03 68 38 82 21
 65, rue du Maréchal Oudinot - 54000 NANCY
- 56 - Morbihan École Ste-Philomène, *aumônerie : Prieuré Saint-Louis (44)* Tél. 02 40 29 48 70
Primaire Fax 02 40 14 04 21
 20, rue Aristide Briand - 56000 VANNES
- 57 - Moselle École Etoile du Matin, *Abbé Jean-Luc Radier* Tél. 03 87 06 53 90
Primaire à Terminale - Séries L et S Fax 03 87 06 59 09
 112, route de Waldeck - 57230 EGUELSHARDT
- 62 - Pas-de-Calais École St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, *Abbé Olivier Berteaux* Tél. 03 21 22 00 04
C. E. à Terminale - Séries L et S Fax 03 21 58 06 13
 Rue du Perroy - 62690 CAMBLAIN-L'ABBÉ
- 64 - Pyrénées-Atlantiques École Saint-Michel-Garicoïts, *Abbé David Aldalur* Tél. 05 59 65 70 05
Primaire à Troisième Fax 05 59 65 67 81
 64120 DOMEZAIN
- 66 - Pyrénées-Orientales École Notre-Dame-du-Mont-Carmel, *Abbé Guillaume Gaud* Tél. 04 68 61 14 65
Maternelle et Primaire Fax 04 68 61 14 65
 12, rue Ampère - 66000 PERPIGNAN
- 68 - Haut-Rhin École N.-D.-de-la-Ste-Espérance, *Abbé Antony Romanens* Tél. 03 89 44 66 93
Maternelle et Primaire Fax 03 89 44 02 19
 195, rue de Bâle - 68100 MULHOUSE
- 75 - Paris École Saint-Louis, *Abbé Michel Poinsinet de Sivry* Tél. 01 42 71 78 32
Maternelle et Primaire Fax 01 42 71 30 50
 10, rue du Petit-Musc - 75004 PARIS
- 76 - Seine-Maritime École Saint-François-de-Sales, *Abbé Sébastien Cartier* Tél. 09 75 83 30 08
Maternelle et Primaire Fax 02 35 89 97 97
 312, boulevard Jean-Jaurès - 76000 ROUEN
- 78 - Yvelines École Saint-Bernard, *Abbé Bernard de Lacoste* Tél. 01 30 49 54 04
Maternelle à Terminale - L, S et ES Fax 01 30.49.40.21
 5, rue de Chaponval - 78870 BAILLY

	École N.-D.-de-la-Sablonnière, <i>aumônerie : Prieuré St-Jean (78)</i> <i>Maternelle et Primaire</i> 5, rue de la Sablonnière - 78930 GOUSSONVILLE	Tél. 01 30 93 99 67
97 - Martinique	École de Fort de France, <i>Abbé Antoine-Marie Claret</i> 40 A, av. Martin Luther King - 97200 FORT-DE-FRANCE	Tél. 05 96 70 04 67 Fax 05 96 70 04 71

AUMÔNERIES

02 - Aisne	Cours Notre-Dame-des-Victoires, <i>Abbé Philbert Rigault</i> Rue du Château - 02120 LE HÉRIE-LA-VIEVILLE	Tél. 03 23 61 27 72 Fax 03 23 61 17 48
11 - Aude	Cours Saint-Dominique-du-Camazou, <i>Abbé M. Simoulin</i> 11270 FANJEAUX	Tél. 04 68 24 60 33 Fax 04 68 24 60 33
22 - Côte-d'Armor	École Sainte-Anne, <i>Révérénd Père Bellwood</i> Kernabat-en-Plouisy - 22200 GUINGAMP	Tél. 02 96 44 28 72 Fax 02 96 40 02 21
29 - Finistère	Monastère Saint-François d'Assise, <i>Abbé Philippe François</i> Domaine de Lanorgard - 29380 LE TRÉVOUX	Tél. 02 98 71 95 96 Fax 02 98 09 01 89
	Monastère N.-D.- des-Fontaines, <i>Abbé Patrick Duverger</i> Traonfeunteuniou - Ploujean - 29600 MORLAIX	Tél. 02 98 07 20 66 Fax 02 98 07 20 66
33 - Gironde	Cours N.-D.-du-Rosaire, <i>aumônerie : Prieuré Ste-Marie (33)</i> Clos des Cordeliers - 33490 SAINT-MACAIRE	Tél. 05 56 63 22 41 Fax 05 56 63 22 41
36 - Indre	Noviciat Notre-Dame-de-Compassion, <i>Abbé Ph. Marcille</i> (Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X) 36300 RUFFEC-LE-CHÂTEAU	Tél. 02 54 37 83 77 Fax 02 54 28 08 14
44 - Loire-Atlantique	Notre-Dame-du-Rafflay, <i>Abbé Ernest Sire</i> Le Rafflay- 44690 CHÂTEAU-THEBAUD	Tél. 02 40 06 57 64 Fax 02 40 06 59 15
	Cours St-Albert-le-Grand, <i>aumônerie : Prieuré St-Louis (44)</i> Le Rafflay- 44690 CHÂTEAU-THEBAUD	Tél. 02 51 78 68 30
65 - Hautes-Pyrénées	Maison Saint-Ignace, <i>Abbé Pierre Vignalou</i> 22, rue du Sacré-Cœur - 65100 LOURDES	Tél. 05 62 92 57 60
83 - Var	Cours Saint-Dominique, <i>Abbé Michel Rebourgeon</i> Saint-Pré - 83170 LA CELLE	Tél. 04 94 46 03 16
86 - Vienne	Cours Saint-Thomas-d'Aquin, <i>Abbé Fr. de Champeaux</i> Le Parc - 86700 ROMAGNE	Tél. 05 49 87 74 28 Fax 05 49 87 00 54

RETRAITES SPIRITUELLES

Exercices de Saint Ignace :

Prieuré Notre-Dame-du-Pointet, <i>Abbé Alain Delagneau</i> B.P. 4 - 03110 BROÛT-VERNET	Tél. 04 70 58 21 01 Fax 04 70 58 21 06
Prieuré St-Louis-M.-G.-de-Montfort, <i>Abbé Dominique Rousseau</i> Bonnezeaux - Lieu-dit Gastines - 49380 FAYE-D'ANJOU	Tél. 02 41 74 12 78 Fax 02 41 66 22 64

Autres retraites :

Prieuré Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, *Abbé Olivier du Châtelet* Tél. 02 43 98 74 63
Le Moulin-du-Pin - 53290 BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF Fax 02 43 98 70 38
L'Etoile du Matin - Maison Saint-Joseph , *Abbé Hubert Gaspard* Tél. 03 87 06 53 90
112, route de Waldeck - 57230 EGUELSHARDT

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

Maison Saint-Pie X, *Abbé Philippe Bourrat* Tél. 01 45 06 10 68
11, rue Cluseret - 92280 SURESNES Cedex Fax 01 47 28 45 32

TIERS-ORDRE DE SAINT-PIE X

Prieuré Saint-Dominique, *Abbé François Fernandez-Faya, aumônier* Tél. 05 61 74 27 93
2245, avenue des Platanes - 31380 GRAGNAGUE Fax 05 61 74 32 58

TIERS-ORDRE DU CARMEL

Prieuré St-Louis-M.-G.-de-Montfort, *Abbé L.P. Dubrœucq, aumônier* Tél. 02 41 74 12 78
Bonnezeaux - Lieu-dit Gastines - 49380 FAYE-D'ANJOU Fax 02 41 66 22 64

LETTRE À NOS FRÈRES PRÊTRES

Maison Saint-Pie X, *Abbé Grégoire Celier* Tél. 01 45 06 10 68
11, rue Cluseret - 92280 SURESNES Cedex

MAISON DE RETRAITE

Le Brémien Notre-Dame Tél. 02 37 62 81 00
2, rue de l'Orée du Bois - 27770 ILLIERS-L'ÉVÊQUE Fax 02 37 48 17 26
Aumônerie : *Abbé Pierre Buron* Tél. 02 37 62 81 80

PÈLERINAGES DE TRADITION

Abbé Bernard de Lacoste Tél. 01 55 43 15 60
Secrétariat : 20, rue Gerbert - 75015 PARIS Fax 09 81 70 40 51
<http://pelerinagesdetradition.com>
pele.trad@wanadoo.fr



Pour aider les Missions de la Fraternité Saint-Pie X

nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

« Missions de la Fraternité Saint-Pie X »

— en nous indiquant la Mission bénéficiaire —
(compte pour le Gabon uniquement : CCP Paris 23 038 98 T)

N. B. Aucun reçu fiscal pour les dons reversés à l'étranger

RENSEIGNEMENTS INTERNATIONAUX

Supérieur général : S. Exc. Mgr Bernard FELLAY

Premier assistant général : abbé Niklaus PFLUGER

Second assistant général : abbé Alain-Marc NÉLY

Secrétaire général : abbé Christian THOUVENOT

Econome général : abbé Émeric BAUDOT

S. Exc. Mgr Bernard TISSIER de MALLERAI, résidant à Chicago, Etats-Unis

S. Exc. Mgr Alfonso de GALARRETA, résidant à Onex, Suisse

MAISON GÉNÉRALICE

Priorat Mariæ Verkündigung - Schwandegg
CH - 6313 MENZINGEN (ZG)

indicatifs téléphoniques depuis la France :

Tél. 00 41 41 757 10 50

Fax 00 41 41 757 10 55

Séminaires internationaux

Allemagne	Priesterseminar Herz Jesu <i>Pater Franz Schmidberger</i> Zaitzkofen 15 - D - 84069 SCHIERLING	Tél. 00 49 9 451 94 31 90 Fax 00 49 9 451 94 31 910
Argentine	Seminario Nuestra Señora Corredentora <i>Padre Davide Pagliarani</i> C.C. 308, La Reja - RA - 1744 MORENO	Tél. 00 54 237 405 79 87 Tél. 00 54 11 5290 46 14 Fax 00 54 11 5290 46 13
Australie	Holy Cross Seminary <i>Father Vicente Griego</i> P.O. Box 417 - AUS - GOULBURN, NSW 2580	Tél. 00 61 2 48 29 51 77 Fax 00 61 2 48 29 51 73
France	Séminaire international Saint-Curé-d'Ars <i>Abbé Patrick Troadec</i> Maison Lacordaire F - 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN	Tél. 03 80 96 20 74 Fax 03 80 96 25 32
Suisse	Séminaire international Saint-Pie X <i>Abbé Benoît de Jorna</i> Écône - CH - 1908 RIDDES (VS)	Tél. 00 41 27 305 10 80 Fax 00 41 27 744 33 19
États-Unis	Saint Thomas Aquinas Seminary <i>Father Yves le Roux</i> 21077 Quarry Hill Rd. USA - WINONA. MN 55987-9738	Tél. 00 1 507 454 80 00 Fax 00 1 507 216 62 43

Maison contemplative pour les prêtres

Maison Notre-Dame, *Abbé Pierre-Marie Laurençon*
Lieu-dit Les Sarrières
F - 05230 MONTGARDIN

Tél. 04 92 54 70 76

Fax 04 92 54 75 01

Districts étrangers

Afrique

Supérieur de District : *Father Loïc Duverger*

Afrique du Sud

Our Lady Queen of Africa House
P.O. Box 14881 - 458, Shamrock Road
ZA - 1623 BREDELL

Tél. 00 27 113 961 807
Fax 00 27 866 970 120

Gabon : *Père Prudent Balou Yalou*

Mission Saint-Pie X
B.P. 3870 - La Peyrie - GA - LIBREVILLE

Tél 00 241 01 76 60 18
Fax 00 241 01 74 62 15

Kenya : *Father Christophe Nouveau*

Holy Cross Priory, 9, Amboseli Road - P.O Box 852
EAK - NAIROBI-LAVINGTON 00502

Tél. 00 254 20 388 32 30

Nigéria : *Father Pierre-Yves Chrissent*

Saint Michael's Priory - Society St Pius X
15 Umukwa Street - Independence Layout
WAN - ENUGU / ENUGU STATE

Tél. 00 234 70 60 96 98 09
Fax 00 234 80 77 62 12 54

Zimbabwe : *Father Benoît Martin de Clausonne*

Saint Joseph's Priory
9, Jean Lane—Strathaven
ZW—STRATHAVEN, HARARE

Tél. 00 263 433 94 40
Fax 00 263 433 94 40

Allemagne

Supérieur de District : *Pater Firmin Udressy*

Priorat St. Athanasius
Stuttgarter Str. 24
D - 70469 STUTTGART - FEUERBACH

Tél. 00 49 711 89 69 29 29
Fax 00 49 711 89 69 29 19

Amérique du Sud

Supérieur de District : *Padre Christian Bouchacourt*

Argentine

Fraternidad San Pio X - Casa Maria Reina
Pedro Goyena 2034
RA 1640 AFP Martinez - BUENOS-AIRES

Tél. 00 54 11 47 92 15 56
Fax 00 54 11 47 93 35 30

Bésil : *Padre Juan Maria de Montagut Puertollano*

Priorato Padre Jose de Anchieta
Rua Mauricio Francisco Klabin, 223 Vila Mariana
BR - 04120-020 SAO PAULO, SP

Tél. 00 55 11 43 01 89 39
Fax 00 55 11 43 01 89 39

Chili : *Padre Javier Conte*

Priorato Cristo Rey
Rio Tajo, 8135 - Las Condes
RCH - SANTIAGO

Tél. 00 56 2919 56 15
Fax 00 56 2 204 86 34

Colombie : *Padre Javier Jiménez Maroto*

Priorato Msgr. Ezequiel Moreno Diaz
Carrera 17, n° 36-10 - Calle 36, n° 16-60 - CO - BOGOTÁ, D.E.

Tél. 00 57 1 245 48 04
Fax 00 57 1 285 08 92

République Dominicaine : *Padre Porfirio Martinez*

Priorato del Sagrado Corazón
Apartado Postal A-25 S.D.
DM - SANTO DOMINGO

Tél. 00 1 829 438 78 76
Fax 00 1 809 932 37 03

Asie

Supérieur de District : *Father Daniel Couture*

Singapour

St. Pius X Priory
286 Upper Thomson Rd - SG - SINGAPORE 574402

Tél. 00 65 64 59 07 92
Fax 00 65 64 51 49 20

- Inde** : *Father Christophe Beaublat*
 Priory of the Most Holy Trinity
 8 A-3 Seevalaperi Rd. , Annie Nagar - #1, Marcel Lefebvre Place,
 IND - PALAYAMKOTTAI, Tamil Nadu 627 / 002
 Tél. 00 91 462 258 62 01
- Philippines** : *Father Thomas de Marie Onoda*
 Our Lady of Victories Church
 2, Cannon Road (Corner Betty Go Belmonte Road)
 RP - NEW MANILA, Quezon City 1112
 Tél. 00 63 2 725 59 26
 Tél. 00 63 2 413 19 78
 Fax 00 63 2 725 07 25
- Australie**
Supérieur de District : *Father John D. Fullerton*
Australie
 Saint Mary's House - 13 William Street
 AUS - ROCKDALE, NSW 2216
 Tél. 00 61 2 95 67 13 55
 Fax 00 61 2 95 67 13 60
- Nouvelle-Zélande** : *Father Andrew Cranshaw*
 Champion House - Society of St Pius X
 88 Alma Road - PO Box 7123 - NZ - WANGANUI 4501
 Tél. 00 64 6 344 76 34
 Fax 00 64 6 344 20 87
- Autriche**
Supérieur de District : *Pater Stefan Frey*
 Priesterbruderschaft St.Pius X
 Jaidhof 1 - A - 3542 GFÖHL, NÖ
 Tél. 00 43 27 16 65 15
 Fax 00 43 27 16 65 15 20
- République Tchèque** : *Pater Thomas Stritzko*
 Kapelle zur Königin des Heiligen Rosenkranzes
 Faměrovo náměstí 26
 CZ - 61800 BRNO-ČERNOVICE
 Tél. 00 420 54 82 10 160
- Belgique & Pays-Bas**
Supérieur de District : *Abbé Benoît Wailliez*
Belgique
 Prieuré du Christ-Roi
 37-39, rue de la Concorde - B - 1050 BRUXELLES
 Tél. 00 32 2 550 00 20
 Fax 00 32 2 550 00 29
- Pays-Bas** : *Pater Daniel Fringeli*
 Priorij St.Clemens
 Heuvel 23 - NL - 5674 RR NUENEN-GERWEN
 Tél. 00 31 40 2 83 45 05
 Fax 00 31 40 2 84 71 17
- Canada**
Supérieur de District : *Father Jürgen Wegner*
 Centre Saint-Joseph
 1395, rue Notre-Dame
 CDN - SAINT-CÉSAIRE, QUÉBEC, J0L 1T0
 Tél. 00 1 514 312 7890
 Fax 00 1 450 947 06 18
- États-Unis**
Supérieur de District : *Father Arnaud Rostand*
 Society of Saint Pius X
 New Regina Coeli House - 11485 North Farley Road
 USA - PLATTE CITY, MO 64079-8201
 Tél. 00 1 816 753 00 73
 Tél. 00 1 816 753 25 00
 Fax 00 1 816 753 35 60
- Grande-Bretagne & Irlande**
Supérieur de District : *Father Paul Morgan*
Grande-Bretagne
 St George's House
 125 Arthur Road, Wimbledon Park
 GB-LONDON SW 19 7DR
 Tél. 00 44 208 946 79 16
 Fax 00 44 208 879 76 69
- Irlande**
 St. Pius X House
 12 Tivoli Terrace South
 IRL - DUN LAOGHAIRE, Co. DUBLIN
 Tél 00 353 1 284 22 06
 Fax 00 353 1 284 68 26

Italie	Supérieur de District : Don Pierpaolo Petrucci Fraternità San Pio X Via Trilussa 45 - I - 00041 ALBANO LAZIALE, Roma	Tél 00 39 06 930 68 16 Fax 00 39 06 930 58 48
Mexique	Supérieur de District : Padre Mario Trejo Mexique : Casa San José - Av. Xochiquetzal 249 4 A Colonia Santa Isabel Tola - Delegación Gustavo A. Madero MEX - 07010 MÉXICO D.F.	Tél. 00 52 55 57 81 21 31 Fax 00 52 55 57 50 28 99
	Guatemala : Padre Arnaud Gardère Priorato Nuestra Señora de Fatima 7 calle 11-09, San Cristobal, zona 8 de Mixco GCA - Guatemala, GUATEMALA	Tél 00 502 24 79 57 64 Fax 00 502 24 79 57 64
Suisse	Supérieur de District : Abbé Henry Wuilloud Pieuré Saint-Nicolas-de-Flüe Solothurnerstrasse 11 - CH - 4613 RICKENBACH, SO	Tél. 00 41 62 209 16 16 Fax 00 41 62 216 00 22

Maisons autonomes

Espagne	Supérieur : Padre Philippe Brunet Casa San José - Carretera Navalcarnero a Griñon, Km. 4, 2 E - 28607 EL ALAMO (Madrid)	Tél. 00 34 91 812 28 81 Fax 00 34 91 812 17 27
Pays de l'Est	Supérieur : Pater Karl Stehlin Pologne : Przeorat Bractwa'sw. Piusa X. Ul. Garncarska 32 i 34- PL - 04-886 WARSZAWA	Tél. 00 48 22 615 28 60 Fax 00 48 22 615 52 09
	Lituanie : Father Shane C. Pezzutti Sv. Kazimiero prioratas Birutes g. 1 - LT - KAUNAS 45320	Tél 00 370 37 34 53 57 Fax 00 370 37 74 95 63

FRÈRES DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE ST-PIE X, de langue française : Abbé P. Troadec		
	Séminaire International St-Curé-d'Ars Maison Lacordaire - F - 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN	Tél. 03 80 96 20 74 Fax 03 80 96 25 32

SOEURS DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X , Maison-Mère : Mère Marie-Augustin, Supérieure		
	Abbaye Saint-Michel 7, allée du Château - 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE	Tél. 02 54 38 00 18 Fax 02 54 38 09 44

OBLATES DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X, adresser la correspondance à :		
	Abbé Niklaus Pfluger Haus Mariæ Verkündigung - Schwandegg - CH-6313 MENZINGEN (ZG)	Tél. 00 41 41 757 10 50

CARMELS

Carmel du Sacré-Cœur Rue des Wagnons, 16 - B - 7380 QUIEVRAIN - Belgique	Tél. 00 32 65 45 79 22 Fax 00 32 65 45 86 37
Aumônerie : Abbé Éric Jacqmin	Tél. 00 32 65 45 81 65 Fax 00 32 65 45 81 65
Carmel du Cœur Immaculé de Marie F - 33220 EYNESE	Tél. 05 57 41 07 67 Fax 05 57 41 00 16
Aumônerie : Abbé Jean-Pierre Boubée	Tél. 05 53 22 56 89 Fax 05 53 22 59 18
Carmel of the Holy Trinity 4027 S. Wilbur Road - U.S.A. - SPOKANE, WA 99206 - 9407	Tél. 00 1 208 773 74 42
Carmel Marie Reine des Anges Crémières - CH - 1071 CHEXBRES - Suisse	Tél. 0041 21 946 29 10

Lettre du Supérieur Général



Chers Amis et Bienfaiteurs,

Si elle a lieu le 27 avril prochain, la canonisation de Jean XXIII et de Jean-Paul II posera à la conscience des catholiques un double problème. Problème d'abord de la canonisation en tant que telle : comment serait-il possible de donner à toute l'Eglise en exemple de sainteté, d'une part, l'initiateur du concile Vatican II et, d'autre part, le pape d'Assise et des droits de l'homme ? Mais aussi, et plus profondément, problème de ce qui apparaîtra comme une reconnaissance d'authenticité catholique sans précédent : comment serait-il possible de garantir du sceau de la sainteté les enseignements d'un tel Concile, qui ont inspiré toute la démarche de Karol Wojtyla et dont les fruits néfastes sont l'indice non équivoque de l'autodestruction de l'Eglise ? Ce deuxième problème donne de lui-même sa solution : les erreurs contenues dans les documents du concile Vatican II et dans les réformes qui ont suivi, spécialement la réforme liturgique, ne sauraient être l'œuvre du Saint-Esprit, qui est à la fois Esprit de vérité et Esprit de sainteté. Voilà pourquoi il nous apparaît nécessaire de rappeler quelles sont ces principales erreurs et quelles sont les raisons fondamentales pour lesquelles nous ne pouvons pas souscrire aux nouveautés du Concile et des réformes qui en sont issues, de même qu'à ces canonisations qui voudraient en fait "canoniser" Vatican II.

C'est la raison pour laquelle nous voudrions, tout en protestant avec force contre ces canonisations, dénoncer l'entreprise qui dénature l'Eglise depuis le concile Vatican II.

En voici les principaux éléments.

Lettre du Supérieur Général

I – Le Concile

« Alors que le Concile se préparait à être une nuée lumineuse dans le monde d’aujourd’hui si l’on avait utilisé les textes préconciliaires dans lesquels on trouvait une profession solennelle de doctrine sûre au regard des problèmes modernes, on peut et on doit malheureusement affirmer que, d’une manière à peu près générale, lorsque le Concile a innové, il a ébranlé la certitude de vérités enseignées par le Magistère authentique de l’Eglise comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition. [...] Sur ces points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et enseignée unanimement dans les universités catholiques. Or, de nombreux textes du Concile sur ces vérités permettent désormais d’en douter. [...] Il faut donc, acculé par les faits, conclure que le Concile a favorisé d’une manière inconcevable la diffusion des erreurs libérales » [1].

II – Une conception œcuménique de l’Eglise

L’expression du « *subsistit in* » (*Lumen gentium*, 8) veut dire qu’il y aurait une présence et une action de l’Eglise du Christ dans les communautés chrétiennes séparées, distinctes d’une subsistance de l’Eglise du Christ dans l’Eglise catholique. Prise en ce sens, elle nie l’identité stricte entre l’Eglise du Christ et l’Eglise catholique, toujours enseignée jusqu’ici, notamment par Pie XII, à deux reprises, dans *Mystici corporis* [2] et dans *Humani generis* [3]. L’Eglise du Christ est présente et agissante comme telle, c’est-à-dire comme l’unique arche de salut, seulement là où est le vicaire du Christ. Le Corps mystique dont celui-ci est le chef visible est strictement identique à l’Eglise catholique romaine.

La même déclaration (*LG* 8) reconnaît aussi la présence « d’éléments salvifiques » dans les communautés chrétiennes non-catholiques. Le décret sur l’œcuménisme renchérit en affirmant que « le Saint Esprit ne refuse pas de se servir de ces Eglises et communautés comme moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l’Eglise catholique » (*UR* 3).

De telles affirmations ne sont pas conciliables avec le dogme « Hors de l’Eglise point de salut », réaffirmé par la Lettre du Saint Office du 8 août 1949. Une communauté séparée ne saurait se prêter à l’action de Dieu, puisque sa séparation est une résistance au Saint Esprit. Les vérités et les sacrements qui y sont éventuellement conservés ne peuvent produire un effet salutaire qu’en opposition aux principes erronés qui fondent l’existence de ces communautés et entraînent leur séparation d’avec le Corps mystique de l’Eglise catholique, dont le chef visible est le vicaire du Christ.

Lettre du Supérieur Général

La déclaration *Nostra Ætate* affirme que les religions non chrétiennes « apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes », bien que ceux-ci doivent trouver dans le Christ « la plénitude de la vie religieuse » et « considère avec un respect sincère ces manières d’agir et de vivre, ces règles et ces doctrines » (NA, 2). Une pareille affirmation tombe sous le même reproche que la précédente. Tels que dans l’hérésie ou le schisme, les sacrements, les vérités partielles de foi et l’Ecriture sont dans un état de séparation d’avec le Corps mystique. C’est la raison pour laquelle la secte qui les utilise ne peut réaliser, en tant que telle, car privée de la grâce surnaturelle, la médiation ecclésiale ni contribuer au salut. On doit en dire autant des manières de penser, de vivre et d’agir, telles qu’elles sont dans les religions non chrétiennes.



Pèlerinage de Lourdes, octobre 2013

Ces textes du concile favorisent déjà la conception latitudinariste de l’Eglise, condamnée par Pie XI dans *Mortalium animos* ainsi que l’indifférentisme religieux également condamné par tous les papes, de Pie IX à Pie XII [4]. Toutes les initiatives inspirées par le dialogue œcuménique et interreligieux, dont la réunion d’Assise de 1986 demeure l’exemple le plus visible, ne sont que la mise en pratique, « l’illustration visible, la leçon de choses et la catéchèse intelligible à tous » (Jean-Paul II) de ces enseignements conciliaires. Mais elles expriment aussi l’indifférentisme dénoncé par Pie XI, lorsqu’il réprovoque l’espoir « qu’il serait possible d’amener sans difficulté les peuples, malgré leurs divergences religieuses, à une entente fraternelle sur la profession de certaines doctrines considérées comme un fondement commun de vie spirituelle. [...] Se solidariser des partisans et des propagateurs de pareilles doctrines, c’est s’éloigner complètement de la religion divinement révélée » [5].

III – Une conception collégialiste et démocratique de l’Eglise

1. Après avoir ébranlé l’unité de l’Eglise dans sa foi, les textes du concile l’ont aussi ébranlée dans son gouvernement et sa structure hiérarchique. L’expression du « subjectum quoque » (LG 22) veut dire que le collège des évêques uni au pape comme à son chef est lui aussi, en plus du pape seul, le

Lettre du Supérieur Général

sujet habituel et permanent du pouvoir suprême et universel de juridiction dans l'Eglise.

C'est la porte ouverte à une diminution du pouvoir du Souverain Pontife, voire à sa remise en cause, au risque de mettre en péril l'unité de l'Eglise. Cette idée d'un double sujet permanent du primat est en effet contraire à l'en-



Pèlerinage à Notre-Dame de Verdélais (33), février 2014

seignement et à la pratique du magistère de l'Eglise, spécialement à la constitution *Pastor Æternus* du concile Vatican I (DS 3055) et à l'encyclique *Satis cognitum* de Léon XIII. Car seul le pape possède de manière habituelle et constante le pouvoir suprême, qu'il communique seulement dans des circonstances extraordinaires aux conciles, selon qu'il le juge opportun.

2. L'expression du « sacerdoce commun » propre aux baptisés, distingué du « sacerdoce ministériel » (LG 10) ne précise pas que seul le second doit s'entendre au sens vrai et propre du terme, tandis que le premier s'entend seulement au sens mystique et spirituel.

Cette distinction était affirmée clairement par Pie XII dans son Discours du 2 novembre 1954. Elle est absente des textes du Concile et ouvre la porte à une orientation démocratique de l'Eglise, condamnée par Pie VI dans la Bulle *Auctorem fidei* (DS 2602). Cette tendance à faire participer le peuple à l'exercice du pouvoir se retrouve dans la multiplication des organismes de toutes sortes, en conformité avec le nouveau droit canon (canon 129 § 2). Elle perd de vue la distinction entre clercs et laïcs, pourtant de droit divin.

IV – Des faux droits naturels de l'homme

La déclaration *Dignitatis humanæ* affirme l'existence d'un faux droit naturel de l'homme en matière religieuse. Jusqu'ici, la Tradition de l'Eglise était unanime à reconnaître aux non-catholiques le droit naturel de ne pas être contraints par les pouvoirs civils dans leur adhésion (d'intention au for interne et d'exercice au for externe) à l'unique vraie religion et légitimait, tout au plus dans certaines circonstances, une certaine tolérance dans l'exercice des fausses religions, au for externe public. Vatican II reconnaît de plus à tout homme le droit naturel de ne pas être empêché par les pouvoirs civils d'exer-

Lettre du Supérieur Général

cer au for externe public une religion fausse et prétend reconnaître comme un droit civil ce droit naturel d'exemption de toute contrainte de la part des autorités sociales. Les seules limites juridiques à ce droit seraient celles de l'ordre purement civil et profane de la société. Le Concile fait ainsi aux gouvernements civils une obligation de ne plus faire de discrimination pour des motifs religieux et d'établir l'égalité juridique entre la vraie religion et les fausses.

Cette nouvelle doctrine sociale est en opposition avec les enseignements de Grégoire XVI dans *Mirari vos* et de Pie IX dans *Quanta cura*. Elle se fonde sur une fausse conception de la dignité humaine, purement ontologique et non point morale. En conséquence, la constitution *Gaudium et spes* enseigne le principe de l'autonomie du temporel (GS 36), c'est-à-dire la négation de la royauté sociale du Christ pourtant enseignée par Pie XI dans *Quas primas*, et finalement ouvre la porte à l'indépendance de la société temporelle par rapport aux commandements de Dieu.



Future chapelle de Paray-le-Monial (71)

V – La protestantisation de la messe

Le nouveau rite de la messe, « s'éloigne de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail » [6] de la définition catholique de la Messe, telle qu'elle résulte des enseignements du concile de Trente. Par ses omissions et ses équivoques, le nouveau rite de Paul VI atténue l'identification de la messe au sacrifice de la croix, au point que la messe y apparaît beaucoup moins comme ce sacrifice que comme son simple mémorial. Ce rite réformé occulte aussi le rôle du prêtre au profit de l'action de la communauté des fidèles. Il diminue gravement l'expression du but propitiatoire du sacrifice de la messe, c'est-à-dire l'expiation et la réparation du péché. **Ces défaillances interdisent de regarder ce nouveau rite comme légitime.**

Dans l'interrogatoire des 11-12 janvier 1979, à la question posée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « Soutenez-vous qu'un fidèle catholique peut penser et affirmer qu'un rite sacramentel, en particulier celui de la messe approuvé et promulgué par le Souverain Pontife puisse être non conforme à la foi catholique ou *favens hæresim* ? », Mgr Lefebvre a répondu : « Ce rite en lui-même ne professe pas la foi catholique d'une manière aussi claire que l'ancien *Ordo missæ* et par suite il peut favoriser l'hérésie. Mais je

Lettre du Supérieur Général

ne sais pas à qui l'attribuer ni si le pape en est responsable. Ce qui est stupéfiant c'est qu'un Ordo missæ de saveur protestante et donc *favens hæresim* ait pu être diffusé par la curie romaine » [7]. Ces défaillances graves nous interdisent de regarder ce nouveau rite comme légitime, d'en accomplir la célébration et de conseiller d'y assister ou d'y participer positivement.

VI – Le nouveau Code, expression des nouveautés conciliaires

Selon les dires mêmes de Jean-Paul II, le nouveau Code de droit canon de 1983 représente « un grand effort pour traduire en langage canonique » [8] les enseignements du concile Vatican II, y compris – et surtout – sur les points gravement fautifs signalés jusqu'ici. « Parmi les éléments qui caractérisent l'image réelle et authentique de l'Eglise », explique encore Jean-Paul II, « il nous faut mettre en relief surtout les suivants : la doctrine selon laquelle l'Eglise se présente comme le Peuple de Dieu et l'autorité hiérarchique comme service ; la doctrine qui montre l'Eglise comme une communion et qui, par conséquent, indique quelles sortes de relations doivent exister entre les Eglises particulières et l'Eglise universelle et entre la collégialité et la primauté ; la doctrine selon laquelle tous les membres du Peuple de Dieu, chacun selon sa modalité, participent à la triple fonction du Christ : les fonctions sacerdotale, prophétique et royale. À cette doctrine se rattache celle concernant les devoirs et les droits des fidèles et en particulier des laïcs ; et enfin l'engagement de l'Eglise dans l'œcuménisme ».

Ce nouveau droit accentue la fausse dimension œcuméniste de l'Eglise, en permettant de recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de ministres non catholiques (canon 844) et favorise l'hospitalité œcuménique en autorisant les ministres catholiques à donner le sacrement de l'eucharistie à des non catholiques. Le canon 336 reprend et accentue l'idée d'un double sujet permanent du primat. Les canons 204 § 1, 208, 212 § 3, 216 et 225 accentuent l'équivoque du sacerdoce commun et l'idée corrélatrice du Peuple de Dieu. Enfin, se profile aussi dans ce nouveau Code une définition fautive du mariage, où n'apparaît plus l'objet précis du contrat matrimonial ni la hiérarchie entre ses fins. Loin de favoriser la famille catholique, ces nouveautés ouvrent une brèche dans la morale matrimoniale.

VII – Une nouvelle conception du magistère

1. La constitution *Dei Verbum* affirme en manquant de précision que « l'Eglise, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » (*DV* 8). Cette imprécision ouvre la porte à l'erreur de la Tradition vivante et évolutive, condamnée par saint Pie X dans l'Encyclique *Pascendi*

Lettre du Supérieur Général

et le *Serment antimoderniste*. Car l'Eglise ne saurait « tendre vers la plénitude de la vérité divine » que parce qu'elle en donne une expression plus précise, non au sens où les dogmes proposés par l'Eglise verraient se donner « un sens différent de celui que l'Eglise a compris et comprend encore » (*Dei Filius*, DS 3043).

2. Le Discours de Benoît XVI du 22 décembre 2005 essaye de justifier cette conception évolutive d'une Tradition vivante et de disculper par le fait même le Concile d'une quelconque rupture dans la Tradition de l'Eglise. Vatican II a voulu « redéfinir la relation de la foi de l'Eglise vis-à-vis de certains éléments essentiels de cette pensée » et pour ce faire ses enseignements ont « revisité ou également corrigé certaines décisions historiques. Mais, dans cette apparente discontinuité, le Concile a maintenu et approfondi sa nature [de l'Eglise] intime et sa véritable identité », celle « de l'unique sujet-Eglise, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche ».

Cette explication suppose que l'unité de la foi de l'Eglise repose non plus sur un objet (car il y a discontinuité, au moins sur les points signalés jusqu'ici, entre Vatican II et la Tradition) mais sur un sujet,



Pèlerinage à Saint-Joseph de Bidart (64), mai 2013

au sens où l'acte de foi se définit beaucoup plus en fonction des personnes croyantes qu'en fonction des vérités crues. Cet acte devient principalement l'expression d'une conscience collective, et non plus l'adhésion ferme de l'intelligence au dépôt des vérités révélées par Dieu.

Pie XII enseigne pourtant dans *Humani generis* que le magistère est la « règle prochaine et universelle de vérité en matière de foi et de mœurs », vérité objective du dépôt de la foi, consigné comme dans ses sources dans les saintes Ecritures et la Tradition divine. Et la constitution *Dei Filius* du concile Vatican I enseigne aussi que ce dépôt n'est pas « une invention philosophique que l'on pourrait compléter par le génie de l'homme », mais qu'il a été « confié à l'Epouse du Christ pour qu'elle le garde saintement et le déclare infailliblement » (DS 3020).

3. Manifestement, le discours d'ouverture du pape Jean XXIII (11 octobre 1962) et son allocution adressée au Sacré-Collège le

Lettre du Supérieur Général

23 décembre 1962, assignent au concile Vatican II une intention très particulière, de type soi disant « pastoral », en vertu de laquelle le magistère serait censé « exprimer la foi de l’Eglise suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne ». L’encyclique *Ecclesiam suam* du pape Paul VI (6 août 1964) précise encore cette idée en disant que le magistère de Vatican II vise « à insérer le message chrétien dans la circulation de pensée, d’expression, de culture, d’usages, de tendances de l’humanité telle qu’elle vit et s’agite aujourd’hui sur la face de la terre » (n° 70) ; en particulier, l’annonce de la vérité « ne se présentera pas armée de coercition extérieure, mais par les seules voies légitimes de l’éducation humaine, de la persuasion intérieure, de la conversation ordinaire, elle offrira son don de salut, toujours dans le respect de la liberté personnelle des hommes civilisés » (n° 77).



Future chapelle de Saint-Baldoph (73)

La Constitution pastorale *Gaudium et spes* affirme que « le Concile se propose avant tout de juger à cette lumière les valeurs les plus prisées par nos contemporains et de les relier à leur source divine. Car ces valeurs, dans la mesure où elles procèdent du génie humain, qui est un don de Dieu, sont fort bonnes ; mais il n’est pas rare que la corruption du cœur humain les détourne de

l’ordre requis : c’est pourquoi elles ont besoin d’être purifiées » (GS 11). De ces valeurs du monde procèdent les trois grandes nouveautés introduites par Vatican II : la liberté religieuse, la collégialité et l’œcuménisme.

4. Nous nous appuyons alors sur cette règle prochaine et universelle de la vérité révélée qu’est le magistère de toujours pour contester des doctrines nouvelles qui lui sont contraires. C’est bien là en effet le critère donné par saint Vincent de Lérins : « Le critère de la vérité, et d’ailleurs de l’infaillibilité du pape et de l’Eglise, c’est sa conformité à la Tradition et au dépôt de la foi. *Quod ubique, quod semper*. Ce qui est enseigné partout et toujours, dans l’espace et dans le temps » [9].

Or, la doctrine de Vatican II sur l’œcuménisme, la collégialité et la liberté religieuse est une doctrine nouvelle, contraire à la Tradition et au droit public de l’Eglise, lui-même basé sur des principes divinement révélés et

Lettre du Supérieur Général

comme tels immuables. Nous en concluons que ce Concile, ayant voulu proposer ces nouveautés, est privé de valeur magistériellement contraignante, dans la mesure même où il les propose. Son autorité est déjà douteuse en raison de l'intention nouvelle, soi-disant « pastorale », signalée au paragraphe précédent. Elle apparaît de plus certainement nulle, quant aux quelques points où il se met en contradiction avec la Tradition (cf. ci-dessus, I à VII,1).

* * *

Fidèles à l'enseignement constant de l'Eglise, avec notre vénéré fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, et à sa suite, nous n'avons cessé jusqu'ici de dénoncer le Concile et ses textes majeurs comme l'une des causes principales de la crise qui ébranle l'Eglise de fond en comble, la pénétrant jusqu'à ses « entrailles mêmes » et à ses « veines » selon la vigoureuse formule de saint Pie X. D'ailleurs, plus nous y travaillons et plus nous voyons se confirmer les analyses déjà exposées avec une extraordinaire clarté par Mgr Lefebvre le 9 septembre 1965 dans l'aula conciliaire. Qu'il nous soit permis de reprendre ses propres paroles à propos de la Constitution conciliaire sur « l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui » (*Gaudium et Spes*) : « Cette constitution n'est ni pastorale, ni émanée de l'Eglise catholique : elle ne pâit pas les hommes et les chrétiens de la vérité évangélique et apostolique et, d'autre part, jamais l'Eglise n'a parlé ainsi. Cette voix, nous ne pouvons l'écouter, parce qu'elle n'est pas la voix de l'Epouse du Christ. La voix du Christ, notre berger, nous la connaissons. Celle-ci, nous l'ignorons. Le vêtement est celui des brebis ; la voix n'est pas celle du Berger, mais peut-être du loup. J'ai dit » [10]. Les cinquante ans écoulés depuis cette intervention n'ont fait que confirmer cette analyse.



Future chapelle de Saint-Baldoph (73)

Dès le 7 décembre 1968, trois ans seulement après la clôture du Concile, Paul VI dut admettre : « L'Eglise se trouve en une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. » Et le 29 juin 1972, il reconnut : « Par quelque fissure est entrée la fumée de Satan dans le temple de Dieu : c'est le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, la confrontation. » Il constata, mais ne fit rien. Il poursuivit la réforme conciliaire

Lettre du Supérieur Général

que ses promoteurs n'avaient pas hésité à comparer à la Révolution de 1789, en France, ou à celle de 1917, en Russie.

Nous ne pouvons rester passifs, nous ne pouvons nous rendre complices de cette autodestruction. C'est pourquoi nous vous invitons, chers amis et bienfaiteurs, à demeurer fermes dans la foi, et à ne pas vous laisser troubler par ces nouveautés de l'une des plus formidables crises que doit traverser la sainte Eglise.

Puissent la Passion de Notre-Seigneur et sa Résurrection nous conforter dans notre fidélité, dans notre amour indéfectible envers Dieu, envers Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai homme, envers sa sainte Eglise, divine et humaine, dans une espérance sans faille... *in Te speravi non confundar in æternum*. Daigne le Cœur douloureux et immaculé de Marie nous protéger tous et que son triomphe arrive bientôt !

+ Bernard FELLAY

Winona, 13 avril 2014
dimanche des Rameaux

- [1] Mgr Lefebvre, « Lettre du 20 décembre 1966 adressée au cardinal Ottaviani » in *J'accuse le Concile*, Ed. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p. 107-111.
- [2] Pie XII, Encyclique *Mystici corporis*, 29 juin 1943, Enseignements pontificaux, *L'Eglise*, Solesmes-Desclée, 1960, t. 2, n° 1014.
- [3] Pie XII, Encyclique *Humani generis*, 12 août 1950, Enseignements pontificaux, *L'Eglise*, Solesmes-Desclée, 1960, t. 2, n° 1282.
- [4] Sur l'indifférentisme et le latitudinarisme, voir les propositions condamnées du *Syllabus*, chapitre 3, n°15 à 18 : « Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion. Tout au moins doit-on avoir bonne confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique. »
- [5] Pie XI, Encyclique *Mortalium animos*, 6 janvier 1928, Enseignements pontificaux, *L'Eglise*, t. 1, n° 855.
- [6] Cardinaux Ottaviani et Bacci, *Préface au pape Paul VI* dans *Bref examen critique du Novus ordo missae*, Ecône, p. 6.
- [7] « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* n° 233 de mai 1979, p. 146-147.
- [8] Jean-Paul II, Constitution apostolique *Sacræ disciplina leges*, 25 janvier 1983, *La Documentation Catholique*, n° 1847, p. 245-246.
- [9] Mgr Lefebvre, « Conclusion » in *J'accuse le Concile*, Ed. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p. 112.
- [10] Mgr Marcel Lefebvre, *J'accuse le Concile*, Ed. Saint Gabriel, 1976, p. 93.

Concile qui ne cesse d'éloigner davantage les catholiques de la doctrine catholique et des voies de la sanctification. Nous ne voulons pas être coiffés par le carcan de l'appareil conciliaire qui étouffe ou muselle la foi de ceux qui se le laissent imposer. C'est précisément à l'occasion des canonisations de Jean XXIII et de Jean-Paul II que l'on se rend mieux compte du bâillonnement de ceux qui ont choisi la voie de la régularisation. Puisque le prix à payer pour la liberté de confesser la foi reste celui d'une apparente irrégularité, nous ne balançons pas un instant et nous préférons demeurer comme nous sommes pour ne pas avoir à nous taire.

« *Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification.* »¹⁵ Nous voulons, avec la grâce de Dieu, toujours entretenir ce grand désir bien vivace dans notre âme. Puisque Dieu nous veut saints, quelle joie pour nous que de vouloir la même chose que ce qu'Il veut pour nous ! Nous le voulons et nous sommes impatients de le vouloir davantage et que toutes les âmes se retrouvent unies dans ces mêmes aspirations si belles et si profondes. La vie humaine, même si elle se déroule dans ces temps de perversion et même si elle est remplie des grandes misères de chacun, vaut mille fois d'être vécue pour se sanctifier, pour glorifier Dieu et pour aller au Ciel.



Pèlerinage au Mont-Saint-Michel, septembre 2013

Pour vous aider à œuvrer avec courage sur ces chemins qui mènent à Dieu, je suis particulièrement heureux de vous offrir, avant de quitter le district, cette image bénite du Cœur Dououreux et Immaculé de Marie. Elle représente la très sainte Vierge Marie telle qu'elle est apparue le 13 juin 1917 aux petits bergers de Fatima. Son cœur qui est entouré d'épines se trouvait visible devant la paume de sa main droite. Les petits voyants comprirent que les épines signifiaient tous les péchés des hommes qui outragent le cœur de la très sainte Vierge Marie et qui demandent des réparations. C'est pourquoi la récitation du chapelet et nos sacrifices quotidiens sont au cœur du message de Fatima.

Ne rangez pas trop vite cette image dans une boîte d'images pieuses, ni même dans votre missel. Gardez-la toujours sous vos yeux et puisse-t-elle ne jamais vous quitter. Elle vous sera d'un merveilleux secours tout au long de vos journées pour demeurer dans un perpétuel climat de dévotion mariale et pour que croisse sans cesse en vos âmes un plus vif amour de la très sainte Vierge Marie.

Portez-la souvent à vos lèvres, dans les tentations, dans les difficultés et dans chacune de vos activités, en demandant à la sainte Vierge Marie la faveur de l'aimer chaque jour un peu plus et de vous apprendre à vivre en esprit dans son cœur dès cette terre avant d'y passer toute votre éternité. C'est elle qui a voulu nous montrer son cœur et qui a dit à Lucie : « *Mon cœur immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu.* » Qui ne pressent, en face d'un tel signe et de tels mots, qu'il s'agit là d'une incitation décisive pour que nous vivions sur cette terre dans le cœur de notre Mère ? Nous serions insensés de ne pas y prêter attention.

Notre-Dame est fidèle à sa parole. Plus nous nous fierons à son cœur, plus nous constaterons avec reconnaissance et avec amour qu'il est bien cet unique refuge et cet unique chemin pour les hommes de notre temps et qu'il n'y en a nul autre. Nous attendons avec une grande certitude que la dévotion à ce Cœur produira les fruits de vive foi, de piété, de ferveur et de sainteté dont nous avons tant besoin. Elle nous rappellera sans cesse la grande demande faite à Fatima qui est la consécration de la Russie à son Cœur Dououreux et Immaculé. Qui ne voit déjà le poids qui serait celui de la Russie, si elle quittait son orthodoxie pour le catholicisme vrai, traditionnel, qui proclamerait alors les droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Eglise Catholique à la face des nations !

Ayez le désir de procurer cette image à chacun de vos enfants, à vos amis, à vos voisins, à vos connaissances et distribuez-la autant que vous le pourrez autour de vous.

Vous multipliez les bienfaits par sa diffusion massive. Au verso, elle vous rappelle exactement les conditions pour bien suivre la dévotion des cinq premiers samedis du mois. Commandez-en nous d'autres si vous le voulez. Inondez-en la terre !

Je vous bénis et j'emporte avec moi toutes les intentions de prières du district de France et de chacun d'entre vous, accumulées depuis douze années. Elles me sont trop chères pour ne jamais pouvoir les oublier. Je me recommande aussi encore une fois à vos propres prières. Donnons-nous rendez-vous, si vous le voulez bien, dans le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie qui nous est cette maison de famille où nous aurons le bonheur de nous retrouver dès cette terre et, nous l'espérons de toute notre âme, dans l'éternité bienheureuse.

Abbé Régis de CACQUERAY
Supérieur du District de France



Pèlerinage de Lourdes, octobre 2013

POUR AIDER LE DISTRICT DE FRANCE

VOUS POUVEZ ENVOYER VOS DON

- par chèque bancaire ou postal

FSSPX - 11, rue Cluseret 92280 Suresnes cedex - CCP Paris n° 8001.49 H

Merci de faire plusieurs chèques si plusieurs bénéficiaires

- par carte bancaire

sur le site La Porte Latine (<http://www.laportelatine.org>),
onglet « don en ligne »

DÉDUCTION FISCALE

Pour les particuliers :

66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Exemple : un don de 100 euros donne droit à une réduction d'impôt de 66 euros, ce qui ramène votre contribution personnelle à 34 euros.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés :

60 % du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Vous recevrez un reçu fiscal qui sera à joindre à votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle le don aura été effectué.

Attention : le reçu fiscal ne peut être délivré que pour les dons à la Fraternité en France. Tout don destiné à être reversé à une autre œuvre de la Fraternité hors de France ne donne pas droit à un reçu fiscal.

LA FRATERNITÉ ET LA FISCALITÉ

L'association « FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X » est une association culturelle régie par les lois des 1^{er} juillet 1901, 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907. En cette qualité, elle a capacité à accepter librement les donations et legs dans les termes de l'article 910 du Code civil. Ces donations et legs sont reçus en exonération de droits de mutation à titre gratuit en application de l'article 795-10 du Code général des impôts.

En cette même qualité, l'association « FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X » bénéficie des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (déduction des dons manuels de l'impôt sur les revenus).

Les bienfaiteurs désireux de lui consentir une donation ou une libéralité testamentaire peuvent s'adresser au Service juridique de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X - 11, rue Cluseret 92280 SURESNES CEDEX - FRANCE

Du 12 au 16 août 2014

9^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

à Saint-Père (35)

**« *Que demandez-vous à l'Église ?
La Foi* »**

Renseignements :

09 72 42 38 58 ou 06 61 29 29 37

udtfssp@laportelatine.org

11 et 12 octobre 2014

JOURNÉES DE LA TRADITION

à Bailly (78)

Renseignements : 06 13 04 33 46

**POUR FAIRE CONNAÎTRE LA TRADITION
AUX PRÊTRES DE FRANCE**

Abonnez-vous à la *Lettre à nos frères prêtres*
et participez au parrainage des prêtres diocésains.

Abonnement annuel : 9 €.

Chaque parrainage d'un prêtre : 5 €

Envoyez un courrier avec vos coordonnées

et votre chèque à l'ordre de SCSPX *Lettre à nos frères prêtres* à l'adresse suivante :

LNFP - 11, rue Cluseret 92280 SURESNES Cedex

Si vous souhaitez faire connaître notre Lettre aux Amis et Bienfaiteurs à des personnes susceptibles d'être intéressées, merci de nous communiquer leur adresse.

LOURDES

Centenaire de saint Pie X

**25, 26 et 27
octobre 2014**



Pèlerinage international

Fraternité sacerdotale Saint-PieX

**Messe d'ouverture
Samedi 25 à 14h30
à la basilique St Pie X**

Renseignements : 05.59.65.70.05

64e.domezain@fsspx.fr

Pour l'hébergement : francis.rollot@sfr.fr (de préférence)

06.13.04.33.46

05.59.31.76.15 (de 19h à 21h)

Inscription des malades : 02.40.06.51.68